

BILAN A MI-PARCOURS DU PRDF2007-2011

Projet de note transversale au 6 mai 2009

La mise en œuvre du PRDF de 2006 à mi-2009

Les travaux d'élaboration du PRDF 2007-2011 ont été intégrés dans une réflexion sur l'ensemble des compétences de la Région qui ont fait l'objet d'autres plans et schémas adoptés en même temps ou en suivant l'adoption du PRDF (SRDE, Agenda 21).

La Région a souhaité que le PRDF 2007-2011 réponde à 3 grands principes :

- S'inscrire dans la continuité des grandes orientations politiques du PRDF 2001-2006 : favoriser l'égalité des chances, permettre un meilleur équilibre du territoire, animer la mise en œuvre d'une formation individualisée et de qualité, mettre la formation en perspective de l'emploi et développer les partenariats.
- Déterminer des actions concrètes prioritaires à mener avec les partenaires pour améliorer la cohérence des actions et l'articulation des dispositifs de formation professionnelle et mieux répondre aux besoins de qualification.
- Et répondre, autant que de besoin, aux spécificités des territoires.

Pour ce faire, la Région a réuni à partir de janvier 2006 les partenaires emploi formation de la région sur 9 thèmes prioritaires de travail pour déterminer de manière concertée les actions à mener dans le cadre de conventions liant tous les partenaires. Des consultations ont été menées sur 11 territoires de la région et une réunion régionale de synthèse s'est tenue avant l'adoption du PRDF 2007-2011 par l'Assemblée régionale en juin 2006.

Les groupes thématiques associant les partenaires ont poursuivi leurs travaux pour traduire les projets inscrits dans le PRDF en actions concrètes. En janvier 2007, sans compter les conventions financières ou les déclinaisons annuelles, 13 conventions ou accords relatifs à l'application du PRDF étaient présentés pour avis aux membres du Comité de Coordination Régional Emploi Formation Professionnelle (CCREFP), du Conseil Académique de l'Education Nationale (CAEN) et au Comité Régional pour l'Enseignement Agricole (CREA), avant d'être adoptés par l'Assemblée régionale fin mars de cette année 2007.

Le site internet du Conseil Régional met en ligne les textes initiaux et fait état des avancées selon les grandes thématiques. Il se veut une ressource actualisée pour l'ensemble des acteurs.

Aujourd'hui, que ce soit sous forme d'accords cadres, de plans d'actions, d'opérations précises ou d'expérimentations, le programme inscrit dans le PRDF est bien avancé. Comme le Conseil Régional s'y était engagé, un bilan à mi-parcours vous est proposé aujourd'hui. Il devra être intégré dans le bilan PRDF – SRDE qui sera soumis à l'Assemblée Plénière du 25 juin 2009. Ce bilan souligne les réalisations de la Région. Il appartient aux partenaires de le compléter de leurs actions.

La période de mise en œuvre de cette première étape du PRDF 2007 – 2011 a été marquée par l'application de la loi de décentralisation de 2004. Ici, il n'est possible que de souligner les aspects qui ont un impact direct sur le PRDF et donc la note n'aborde pas les éléments financiers de cette décentralisation :

Le transfert des TOS (Techniciens et ouvriers de Service) à la Région qui sont devenus ARL (Agents Régionaux des Lycées) a été l'occasion de la signature d'une convention Région – Lycées qui définit leur implication dans la communauté éducative et les relations fonctionnelles et hiérarchiques entre la Région et les lycées.

Le transfert des formations sanitaires et sociales a vu l'adoption du schéma des formations sanitaires et sociales le 30 mars 2007 et un important travail de concertation et de gestion avec les établissements.

Le transfert du financement des formations de l'AFPA a été effectif d'une manière anticipée au 1^{er} janvier 2007 puis est devenu définitif au 1^{er} janvier 2009.

Le transfert des crédits concernant les formations préprofessionnelles artistiques n'a pas eu lieu et la réforme de l'organisation des études en CEPI est repoussée en 2010.

Deux grands types de facteurs sont à prendre en compte dans la réflexion à mi-parcours du PRDF :

Des évolutions règlementaires et législatives importantes depuis 2006

Ces trois dernières années ont vu des mouvements importants sur le plan réglementaire, certains non encore aboutis, qui vont impacter la politique régionale de formation.

Le projet de réforme de la formation professionnelle, traduction de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 7 janvier 2009, porte en son sein un certain nombre d'interrogations, en particulier sur la façon dont sera traduite au niveau régional l'intervention du Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), mais aussi sur la place de l'Etat sur le PRDF.

Plusieurs services déconcentrés de l'Etat, une partie œuvrant directement dans le champ de l'emploi et de la formation, vont être regroupés dans une seule et même Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, la DIRECCTE, dans le cadre de la RGPP.

La réforme du Bac professionnel en 3 ans, expérimentée à la rentrée 2008, et qui sera effective sur la quasi-totalité de l'offre de formation à la rentrée 2009, ébranle les efforts régionaux de planification de la carte des formations initiales, scolaires et par apprentissage ; ce mouvement devrait être prolongé par la réforme des lycées.

Par ailleurs, la mise en place du Pôle Emploi, fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC qui comptent parmi les principaux partenaires emploi formation, est aujourd'hui effective et nécessite la révision d'un certain nombre d'accords en faveur des demandeurs d'emploi.

De plus, l'annonce pour septembre de l'Acte III de la décentralisation provoque un grand nombre d'interrogations sur les compétences des collectivités notamment sur les modalités de définition et de mise en œuvre de la politique régionale de formation. Parallèlement la question des ressources est posée.

Un contexte socio-économique régional marqué par des évolutions rapides et différenciées

Nul ne peut ignorer les bouleversements actuels générés par la conjoncture économique et ses impacts sur les activités économiques et les emplois.

L'analyse de la banque de France « Bilan 2008 et perspectives 2009 » souligne que si l'activité a continué à progresser en 2008 sur l'ensemble des secteurs de l'économie régionale, la croissance de l'activité n'a pas profité à l'emploi dans la région. Dans un contexte économique difficile, les prévisions sont pessimistes et tablent sur un ralentissement de l'activité généralisé à l'ensemble des secteurs. L'analyse des tendances actualisée en mars 2009 montre qu'après une

stabilisation en février, la production industrielle s'est légèrement contractée en mars seul le secteur des biens agroalimentaires a une production en hausse.

L'enquête BMO, au-delà de la baisse d'intention d'embauches, des variations des secteurs d'activité (baisse de la construction et résistance de l'hébergement-restauration et du secteur santé-social) et de la hausse du poids des fonctions d'encadrement, permet de repérer les métiers qui restent difficiles à pourvoir hors saisonniers : employés de maison – assistantes maternelles, ingénieurs informatiques, représentants, aides-soignants, agents d'entretien, infirmiers – sages-femmes ...

Tout ceci invite d'autant plus la Région à conduire les travaux de bilan du PRDF en synergie avec ceux du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Le bilan à mi-parcours du PRDF

Afin de préparer ce bilan comme elle s'y était engagée, la Région s'est à nouveau rendue dans les territoires de la région à partir de juin 2008 pour présenter et débattre de la mise en œuvre du PRDF. Par ailleurs, chaque thème prioritaire du PRDF a fait l'objet d'une note de bilan.

Ces actions permettent de mesurer de façon quantitative et qualitative le chemin parcouru depuis l'adoption du plan en juin 2006.

Par commodité, les différents points sont présentés dans l'ordre strict du texte initial du PRDF.

BILAN A MI-PAROURS

Le PRDF fixe 3 grandes orientations sur lesquelles la Région se positionne résolument en chef de file :

- l'accès à la qualification ;
- un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire ;
- l'animation d'une relation emploi – formation professionnelle plus étroite.

1ère orientation : la Région, moteur de l'accès à la qualification

1 – Permettre l'accès à la qualification

Formation initiale

1. La Région a poursuivi son effort d'investissement dans le cadre du PPT (Plan Prévisionnel des Travaux) des lycées. Au 31 décembre 2008, elle a déjà engagé 468 M€ sur les 766 M€ prévus pour la période 2006 – 2012, en particulier 4 lycées neufs ont été livrés : Tournefeuille, Pins Justaret, Gallieni, Fonsorbes.

2. L'évolution des capacités d'accueil en formation professionnelle initiale scolaire fait l'objet de nombreux travaux. En particulier, un groupe de travail - émanation du CAEN - piloté par la Région et le Rectorat a été mis en place pour suivre chaque année le processus et les résultats d'affectations des élèves en lycées professionnels, afin de prévenir les phénomènes de « non-affectation ». Outre l'amélioration de la connaissance commune de ce processus et de ses problématiques (jeunes en difficultés scolaires, demande sociale en décalage avec la demande économique, places vacantes...), elle a permis de réduire significativement le nombre de jeunes sans solution formation aux rentrées 2007 et 2008 (- 10%) grâce en particulier à une programmation plus volontariste et à un suivi renforcé de la part des responsables d'établissement.

3. En matière d'apprentissage, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) adopté entre la Région et l'Etat, visant à promouvoir un développement harmonieux en cohérence avec la formation professionnelle sous statut scolaire, fait l'objet chaque année d'un bilan d'exécution. Ce contrat a notamment permis de

- renforcer l'adaptation de l'offre tout en accompagnant l'augmentation des effectifs d'apprentis (+ 21% entre janvier 2005 et décembre 2008, soit aujourd'hui près de 18 400 jeunes) ;
- améliorer les conditions matérielles des apprentis par un plan de reconstruction et d'équipement des CFA qui a mobilisé 18 M€ en 2006 et 2007 ;
- engager plusieurs actions expérimentales en faveur de l'égalité des chances, de la mobilité des jeunes ou de la coopération transfrontalière.

4. Les travaux relatifs à l'évolution de la Carte des formations professionnelle se sont poursuivis par le lancement d'un appel à projets pour 3 ans en avril 2007 auprès de l'ensemble des établissements de formation initiale du territoire régional, par les 3 autorités régionales, Rectorat, DRAF et Région. Cet appel à projets s'est appuyé sur des orientations spécifiques à chaque domaine de formation en relation avec l'emploi, fruits d'un travail de la Région, avec les autorités académiques et les branches professionnelles, pour définir les évolutions souhaitables de l'offre par grand groupe de métiers-formation (Groupe Formation Emploi - GFE ARGOS). Ces indications ont été intégrées à un CD-Rom envoyé à tous les établissements de formation initiale de la région et accessible sur le site Web de la Région.

Parmi les principales orientations, priorités sont données aux formations de niveau V (CAP) pour lutter contre les sorties sans qualification, et aux formations de niveau IV (Bac pro, Bac techno) afin de permettre aux jeunes titulaires d'un diplôme de niveau V de poursuivre au niveau IV dans un contexte général d'élévation du niveau de qualification.

La réforme du bac pro a fortement bousculé ce processus de programmation, nécessitant un remaniement important de la carte des formations avec 2 préoccupations essentielles : garder à

minima le même niveau de place pour les sortants de 3^{ème} et préserver les capacités d'accueil au niveau V pour ceux qui ont peu de chance d'accéder à un bac professionnel.

Ainsi par exemple, entre 2006 jusqu'à la rentrée 2009, pour la voie scolaire, près de 80 places post 3^{ème} auront été créées dans les établissements publics de l'Education nationale (629 places de CAP et 5 435 places de Bac pro alors que 5 987 places en BEP ont été supprimées) ; 700 places post-3^{ème} ont été fermées en tertiaire administratif (Secrétariat, Comptabilité), en perte d'attractivité, et en contrepartie, 580 places en tertiaire commercial et 200 en services à la personne ont été ouvertes.

5. Par ailleurs, la Région a poursuivi son aide aux jeunes scolaires et apprentis grâce à deux dispositifs : le chéquier lecture et la Bourse Régionale d'Equipe qui représentent, depuis 2006, une aide annuelle de la Région de 10 M€ pour les familles. Le montant de la BRPE a été chaque année revalorisé de 5% pour atteindre en 2008 une prise en charge à 70% du coût des équipements. Le nombre de bénéficiaires s'établit autour de 20 000 lycéens et apprentis. Le nombre de bénéficiaires de chèques lecture est en constante progression puisqu'il est passé de 105 000 en 2006 à 120 000 en 2008, soit +14%, alors que les effectifs étaient stables sur la période.

6. Depuis de nombreuses années, la Région s'investit dans plusieurs actions éducatives, en partenariat étroit avec les autorités académiques.

A travers le dispositif d'appel à « Projets d'avenir », la Région s'emploie à inciter lycéens, apprentis et équipes pédagogiques, à imaginer des projets en prise avec des sujets d'actualité sur les thématiques suivantes : l'agenda 21 (les bonnes pratiques du 21^e siècle en matière de développement durable), l'ouverture sur le monde, la culture. Cette initiative connaît un grand succès qui est valorisée chaque année dans le cadre du Festival.

La loi de 2004, qui confie aux collectivités la restauration et l'hébergement dans les lycées, a conduit à proposer une thématique supplémentaire aux « Projets d'avenir » : la dynamisation de la vie à l'internat. Sur ce thème, les projets peuvent s'inscrire sur l'un ou l'autre des 3 axes suivants : l'éducation à l'image et aux médias, l'internat et la maison des lycéens, l'internat et l'ouverture sur diverses formes culturelles.

Par ailleurs, la Région a lancé pour la première fois en 2008 l'opération « mangez bien, mangez bon » qui vise à l'éducation à la santé, à la qualité nutritionnelle et gustative, à la sécurité alimentaire et à l'utilisation de produits régionaux.

Formation professionnelle continue pour demandeurs d'emploi

Chaque année, 23 000 personnes bénéficient d'une action du Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) ; environ 90% sont demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et 10 % sont des salariés.

Le PRFP est régulièrement aménagé pour répondre au mieux aux besoins des publics, en particulier ceux des demandeurs d'emploi. Il est organisé en trois grands sous-programmes : le Dispositif d'Accès à la Qualification (environ 25% du public du PRFP), les Actions préparatoires (10%) et les Formations Qualifiantes (65 %).

1. Le Dispositif d'Accès à la Qualification (DAQ) vise l'accompagnement des publics les plus éloignés de l'emploi vers une première action de qualification. Une attention toute particulière a été portée au DAQ 2009-2011 pour rendre plus accessibles et efficaces les parcours de formation des personnes :

- Mise en œuvre d'un nouveau type d'action, DECLIC, destinée à lever ou atténuer les freins personnels et sociaux de nature à empêcher d'intégrer une action d'orientation professionnelle ou d'en diminuer largement le bénéfice,
- Evolution du cahier des charges des actions AGIR, afin de permettre une dynamique d'orientation professionnelle plus active, ainsi qu'un accompagnement plus soutenu permettant le renforcement de l'individualisation des parcours.

2. Les Actions préparatoires visent les publics sans qualification pour leur permettre d'entrer soit en formation qualifiante, soit dans l'emploi en ayant les prérequis nécessaires.

Afin de répondre aux besoins des publics éloignés des centres urbains, des actions de préqualification seront organisées durant le 2^{ème} semestre 2009 sur le réseau régional des 65 points d'accès à la formation à distance.

3. Les Formations Qualifiantes offrent des qualifications de niveau 5 à 1. Ces formations sont mises en œuvre en fonction des besoins économiques repérés sur les territoires de la région. Ce type de formation est accessible sur plus de 100 sites en Midi-Pyrénées.

Toutefois, la totalité des formations ne peut être proposée sur tout le territoire. C'est pourquoi la Région, soucieuse de l'accès de tous à la formation qualifiante, développe :

- la formation à distance sur le réseau Pyramide
- les formations « Divers CAP » qui permettent à des demandeurs d'emploi d'accéder à une formation au sein d'un établissement qui la met en œuvre pour d'autres publics (apprentis, contrats de professionnalisation, salariés...)
- le dispositif Accès Individuel qui permet à un demandeur d'emploi de se voir prendre en charge à titre personnel la formation qui lui convient, qu'elle se déroule en Midi-Pyrénées ou non.

Par ailleurs, les candidats à la formation sont incités à s'orienter vers une formation visant l'obtention d'une certification reconnue afin d'augmenter les chances d'échapper à la précarité.

Formation des actifs

La formation des salariés est une compétence des entreprises. Cependant, les partenaires emploi formation s'accordent sur la nécessité de penser la formation comme une étape dans un parcours professionnel quel que soit le statut des personnes. C'est pourquoi la Région s'investit dans la formation des actifs sur plusieurs plans.

1. Le PRFP pour sa partie Enseignement Supérieur offre à toute personne la possibilité de se former sur sa propre initiative en dehors du temps de travail. Le programme de promotion sociale permet en particulier d'accéder à un niveau bac (DAEU) et de suivre à son rythme un cursus jusqu'au niveau 1 (des DUT au diplôme d'ingénieur du Cnam). Depuis 2006, ce sont ainsi plus de 7400 personnes qui ont bénéficié d'une formation en promotion sociale.

2. En parallèle, la Région poursuit son effort en cofinçant des
- Congés Individuels de Formation (CIF) pour des salariés de TPE, en reconversion vers la création ou reprise d'entreprise, l'accès à des formations dans le domaine de l'aide à la personne (avec le FONGECIF, 330 bénéficiaires depuis 2006, avec UNIFAF, convention signée fin 2008 sur 2 diplômes en particulier),
 - Dispositifs Individuels de Formation (DIF) et des périodes de professionnalisation (138 bénéficiaires à fin 2008), ainsi que la promotion de la Validation des Acquis de l'Expérience (62 bénéficiaires à fin décembre) dans le cadre d'une convention passée avec l'OPCALIA.

3. La Région soutient des démarches spécifiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC - démarche ADEC / Accompagnement au Développement des Emplois et des Compétences, dispositif de l'Etat), en appui aux branches professionnelles (FORTHAC, ANFA), sur des actions d'évaluation, d'accompagnement et de formation professionnelle. Sur 2007/2008, 247 salariés ont pu être évalués et 192 d'entre eux ont bénéficié d'une formation.

4. Concernant les salariés en difficultés, la Région cofinance avec l'Etat plusieurs cellules de reclassement et finance la formation de licenciés économiques lorsque celle-ci n'est pas prise en charge par le Service Public de l'Emploi.

5. La Région a pris l'initiative de solliciter les partenaires sociaux pour définir les modalités de coopération sur la création d'un fonds de sécurisation des parcours professionnels. Ces échanges ont abouti au lancement en région Midi-Pyrénées du dispositif « Qualification + » qui vise, en particulier, à privilégier les solutions formation à celles du chômage à temps partiel.

2 – Prioriser l'accès aux premières qualifications pour les publics les plus fragiles

1. Les partenaires ont convenu de donner la priorité aux ouvertures de formation de niveau V (aujourd'hui essentiellement le CAP) afin d'éviter que les jeunes sortent sans qualification du système de formation initiale, scolaire ou par apprentissage. Depuis la réforme du bac professionnel, la Région s'est attachée à préserver les capacités d'accueil au niveau V pour ceux qui ont peu de chance d'accéder à un bac professionnel.

2. Concernant les personnes en rupture de parcours professionnels, les partenaires ont choisi de mettre l'accent sur la formation des bénéficiaires de Contrats d'avenir. 4000 Contrats d'avenir sont signés chaque année. A titre expérimental, une convention entre l'Etat, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, l'ANPE, le Plie de l'Agglomération tarbaise, l'AGEFIPH Midi-Pyrénées et la Région a permis d'organiser les relations entre les différents partenaires afin de mettre en œuvre des formations adaptées aux besoins de ces personnes. Sur 424 places réservées par la Région, seulement 145 ont été utilisées jusqu'à présent, témoignant de la difficulté pour ces personnes à se mobiliser pour se qualifier.

3. La Région a instauré la gratuité pour l'accès aux formations d'aides-soignantes, d'auxiliaires de puériculture et d'aides-médico-psychologiques relevant du Programme Régional de Formation Professionnelle car il était anormal que l'accès à ses formations de première qualification coûte très cher aux demandeurs d'emploi qui ne pouvaient pas obtenir une aide. Les élèves de formation initiale peuvent prétendre à une bourse attribuée sous condition de ressources.

3 – Prévenir les risques de déscolarisation et de sortie du système éducatif sans qualification et offrir une seconde chance aux jeunes sortis sans qualification professionnelle

1. La Mission Générale d'Insertion (MGI), service de l'Education Nationale, accueille chaque année 1 600 bénéficiaires de l'enseignement scolaire public du second degré ; un peu plus d'un tiers sont en 1^{er} cycle, un peu moins de deux tiers d'un second cycle professionnel, général et technologique.

2. Pour les jeunes de moins de 18 ans les plus en difficulté, des « chantiers école » expérimentaux ont été lancés en lien avec l'ensemble des partenaires locaux. Cinq expérimentations différentes ont été financées par la Région à partir de 2007 pour 62 jeunes de 16/18 ans sans qualification. Moins de la moitié présente aujourd'hui une sortie positive en fin de dispositif (emploi, apprentissage, projet de formation).

3. Concernant l'accès des jeunes issus des milieux défavorisés à l'enseignement supérieur, un premier inventaire a été réalisé.

4. La Région a par ailleurs poursuivi son soutien à l'Ecole de la 2^{ème} chance. Ainsi, plus de 600 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement renforcé dans leur projet professionnel depuis l'ouverture de l'école en 2004; 7 sur 10 ont connu une issue positive à leur passage dans l'école (2/3 sont en emploi, 1/3 en formation qualifiante).

5. La Région a précisé dans le cadre des conventions signées avec les Missions locales leur rôle dans l'accès à la qualification qui fait qu'aujourd'hui elles sont les 2^{ème} prescriptrices du PRFP (5 400 jeunes), les 1^{ères} sur le DAQ.

4 - Participer à une meilleure organisation et visibilité des formations professionnelles supérieures

Les travaux initiés lors du précédent PRDF sur la carte des licences professionnelles ont été poursuivis. Depuis 2007 le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) a assumé cette coordination en lien avec la Région.

1. La politique de coopération entre la Région et les établissements publics d'enseignement supérieur s'est notamment inscrite dans un accord cadre en matière de formation professionnelle continue. Celui-ci a permis de financer chaque année plus de 3000 parcours de formation sur

l'ensemble du territoire, dont 2500 pour des parcours de promotion sociale. L'ensemble des formations supérieures accessibles aux actifs et financées par la Région fait l'objet d'un catalogue actualisé chaque année. Des rencontres d'information entre les partenaires locaux et les services de formation continue universitaires sont organisées par les MCEF.

2. Dans la continuité de ces travaux, la conférence des licences professionnelles organisée le 23 mars 2009 par le PRES fut l'occasion de diffuser pour la première fois la liste de l'ensemble des licences professionnelles accessibles en Midi-Pyrénées quelle que soit l'Université support.

3. En matière d'apprentissage, la Région a soutenu la création d'un CFA regroupant actuellement plusieurs écoles d'ingénieurs et formations du supérieur, le CFA Midi-Sup, permettant une meilleure visibilité des formations supérieures offertes par la voie de l'apprentissage et initiant une meilleure synergie et complémentarité entre les projets sur ces niveaux de formation.

5 – Faciliter l'information de tous les acteurs

1. La Région a mis en chantier la réalisation d'un Système d'information géo-décisionnel à destination du grand public, qui porte notamment sur l'offre de formation professionnelle initiale, scolaire et par apprentissage, en région. Cet outil disponible sur le site Web de la Région en juin 2009 permettra à chacun de disposer d'information sur les formations professionnelles accessibles en Midi-Pyrénées (localisation, effectif, ...). Des informations plus techniques seront de la même façon mises à disposition des établissements pour les aider à faire évoluer leur offre de formation.

2. Un partenariat entre Pôle emploi, les 3 chambres consulaires et la Région a permis la création d'une bourse régionale des offres de contrats d'apprentissage déposées par les entreprises à destination des jeunes en recherche de ce type de contrats.

3. Les résultats relatifs à la qualité d'insertion des formés constituent une information essentielle sur la pertinence d'un domaine et d'un niveau de formation. Cependant, l'insertion professionnelle résulte d'autres facteurs que le diplôme obtenu (âge, mobilité professionnelle, expérience professionnelle, conjoncture économique...) et le devenir des personnes formées demeure difficile à obtenir. La Région a néanmoins entrepris des travaux dans ce sens pour les apprentis et les stagiaires de la formation professionnelle.

L'insertion des apprentis

18 mois après l'obtention de leur diplôme en juin 2006,

- 71 % des anciens apprentis sont en emploi,
- 16 % poursuivent une formation
- et 10% sont au chômage ;

Plus leur niveau de formation est élevé, moins les anciens apprentis sont au chômage :

- 12% des sortants de CAP/BEP sont au chômage,
- contre 9% de Bac pro
- et 5% de niveau supérieur au Bac Pro.

Ces résultats d'insertion divergent selon le domaine de formation - par exemple

- seulement 4% des jeunes formés aux métiers de l'Électricité/Électronique/ Electrotechnique sont au chômage
- contre 15% de ceux formés à la Production alimentaire / Cuisine), et la qualité de leur insertion également
- 84% des emplois dans le Tertiaire de bureau – Tertiaire spécialisé sont des CDI et 82% de CDI pour le Transport – Logistique,
- alors qu'ils ne sont que 56% dans l'Hôtellerie - Restauration.

L'insertion des sortants du PRFP 2007,

3 mois à 6 mois après la formation

Dispositif d'accès à la qualification (DAQ)

- 42 % sont en emploi
- 20% en formation
- 38% demandeurs d'emploi

Actions de qualification

- 60 % sont en emploi
 - 12% en formation
 - 29% demandeurs d'emploi
- dont Actions diplômantes et qualifiantes
- 68 % sont en emploi
 - 7% en formation
 - 25% demandeurs d'emploi

6 - Développer la reconnaissance et la valorisation des expériences professionnelles dans le cadre de la VAE

En permettant l'acquisition d'un diplôme par la seule reconnaissance de l'expérience des personnes, le droit à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) constitue une révolution dans le champ de la formation professionnelle et une véritable chance pour les actifs. Face aux nécessités de la mobilité professionnelle, la VAE est devenue un instrument majeur au service de la reconnaissance et de l'évolution des parcours professionnels. La VAE est encore jeune, insuffisamment exploitée car d'approche encore complexe. Du choix du diplôme au jury de validation, le chemin est difficile, surtout pour des personnes qui ont quitté très tôt le système scolaire.

Le PRDF 2001-2006 a contribué à installer le dispositif régional en particulier par la mise en place des Points Relais Conseil (PRC VAE) en charge d'aider au choix des diplômes à valider. Pour les années 2007 à 2011, les partenaires se sont entendus pour, en priorité, développer la coordination régionale, mettre en place un dispositif de suivi statistique des démarches VAE entreprises et couvrir l'ensemble des besoins de financement des demandeurs d'emploi candidats à la VAE.

Le dispositif de suivi a montré que sans la croissance très forte des demandes sur les métiers de l'aide à la personne, les demandes de VAE se tassent. Ce dispositif doit être stabilisé d'ici la fin du 1^{er} semestre 2009. Il est possible également d'affirmer que la prise en charge financière de l'accompagnement à la VAE n'est plus un réel obstacle pour les demandeurs d'emploi. Un accord entre l'Etat, l'ASSEDIC et la Région permet aujourd'hui une prise en charge quelle que soit la situation du demandeur d'emploi ; environ 500 personnes en bénéficient chaque année. Les modalités de financement de la VAE ont fait l'objet d'un document d'information diffusé largement dans les lieux d'accueil du public.

Par ailleurs, des actions de promotion de la VAE se développent au niveau local, assurées en particulier par les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF).

Les démarches de VAE en 2007

- 4400 personnes reçues par les Points Relais Conseil (+12% / 2006)
- 2400 dossiers déclarés recevables par les certificateurs
- 2000 dossiers présentés aux jurys de validation
- 1200 certifications totales obtenues

2ème orientation : la Région, garante d'un accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire

1 – L'équilibre territorial dans la répartition des formations

1. Dès juin 2006, la publication de la carte des emplois et des formations a permis pour la 1^{ère} fois de visualiser la répartition des formations professionnelles initiales sur l'ensemble du territoire aux côtés d'informations de base sur l'économie locale et régionale.

En mars 2007, ce document s'est enrichi avec la diffusion du CD-Rom « Guide pour l'évolution de la carte des formations professionnelles 2008-2010 » accompagnant l'appel à projet tri-annuel envoyé à l'ensemble des établissements de formation professionnelle initiale, voie scolaire et apprentissage. Avec la mise en place sur le site de la Région, d'ici juin 2009, d'une « Carte des formations » interactive, une nouvelle étape sera franchie.

2. Concernant la formation des demandeurs d'emploi, la définition des orientations et de la programmation du Programme Régional des Formations Professionnelles (PRFP) s'appuie sur la remontée des besoins locaux via les Bureaux territoriaux de la Région. Ces derniers recueillent les avis des partenaires, dans le cadre des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF).

2 – La mise en œuvre de réponses aux besoins d'emplois et de qualifications locaux et régionaux

Chaque année, les partenaires des Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) dressent un diagnostic de leur territoire et déterminent un plan d'actions, qui, pour sa partie relative à la formation, traduisent ou expérimentent localement des actions inscrites au PRDF. Les huit rencontres « PRDF et territoire » de juin 2008 et février 2009 ont été l'occasion de présenter précisément chacune d'entre elles.

Les réponses se traduisent par plus de 800 actions de formation, organisées sur plus de 100 communes de la région, sans compter les accès offerts par la formation à distance.

3 – Le développement de la mutualisation des équipements et des dispositifs

1. Un travail d'inventaire des plateaux techniques des lycées est réalisé à titre expérimental dans le domaine du bâtiment. Il s'agit, à terme, d'envisager une meilleure mutualisation des équipements de formation destinés aux jeunes comme aux adultes.

2. La Formation Ouverte et à Distance constitue une alternative pertinente aux lacunes de l'offre locale de formation professionnelle et aux problèmes de mobilité géographique des personnes et des entreprises. Un travail important de mise en réseau et en synergie des dispositifs d'accès à la formation à distance des différents partenaires régionaux, Education nationale (SARAPP), AFPA (EOF), DRAF (PICO) et Région (Pyramide), a été engagé tout en garantissant un niveau de qualité de prestation équivalente dans chacun de ces lieux. Aujourd'hui, 66 sites répartis sur l'ensemble du territoire, plus particulièrement en zone rurale, offrent à chacun, jeunes, demandeurs d'emploi, salariés, entreprises, la possibilité d'accéder à une formation.

3. La Région a lancé en 2008 un programme régional d'aide à la mobilité qui mutualise différents dispositifs (EURODYSSSE, INTERREG, LEONARDO et spécifique Région Midi-Pyrénées) dont la vocation est d'offrir aux porteurs de projets la possibilité d'initier des échanges d'apprentis, de stagiaires de la formation professionnelle ou de formateurs, entre les pays de la communauté européenne.

4 – Le suivi des personnes handicapées dans les différents dispositifs de formation

En juillet 2008, la Région a installé le Conseil Régional Consultatif des Personnes en situation de Handicap qui a défini ses premiers axes de travail dont un porte sur la formation professionnelle.

Le CARIFOREF a réalisé des repères statistiques sur l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap et la Région a mis en œuvre avec l'AGEFIPH des actions de formation pour les organismes de formation. Plus de 1000 personnes en situation de handicap ont intégré le PRFP sur les conseils des structures CAP emploi, 3èmes prescriptrices du DAQ.

5 – La prise en compte transversale et systématique l'égalité homme – femme

Suivant les recommandations du Comité consultatif mis en place par la Région, plusieurs opérations sont à l'œuvre.

1. A partir des préconisations d'une statisticienne spécialisée sur le genre, les données sur l'emploi formation seront systématiquement sexuées. Dans un premier temps, la planche ARGOS « tout GFE » qui sera rééditée au cours du 2d semestre 2009 suivra ce principe. Dans un second temps, le CarifOref s'est engagé à sexuer l'ensemble des données produites en 2010.
2. Pour améliorer l'intégration des jeunes filles dans les formations scientifiques, en partenariat avec l'Union Régionale des Ingénieurs et des Scientifiques de Midi Pyrénées et les lycées, la Région a organisé des tables rondes sur les métiers d'ingénieur-e-s, chercheur-e-s et enseignant-e-s lors des salons Infosup 2007, 2008 et 2009.
3. A titre expérimental, en 2008, la MCEF de Decazeville Aubin a été le terrain d'un diagnostic approfondi sur les facteurs d'exclusion des femmes des processus de développement économique. Conçu à partir de ce diagnostic, un plan d'action sur la mixité des emplois en relation avec les représentations des métiers dans le secteur de la mécanique, du BTP et de l'agriculture sera inscrite dans celui de la MCEF.
4. Enfin, en partenariat avec les associations régionales qui travaillent sur l'égalité dans le secteur sanitaire et social, la Région a organisé des journées de sensibilisation aux questions de « Genre et travail social » dans 6 centres de formation préparant à ces métiers. En 2009, à partir du bilan des journées de sensibilisation, un module de formation sera proposé aux centres.

3ème orientation : la Région, animatrice d'une relation emploi – formation plus étroite

1 - L'implantation des MCEF pour arriver à une couverture complète de la Région

Dans un souci de territorialisation de son action et au vu de la diversité des acteurs intervenant en matière d'emploi et de formation sur le territoire, la Région a impulsé à partir de 1999 la mise en place de Maisons Communes Emploi Formation (MCEF). Celles-ci, sur l'initiative d'un acteur local, regroupent les acteurs locaux de l'emploi et de la formation afin de simplifier et d'optimiser les démarches des usagers en matière de formation et d'emploi. Elles ont fêté leurs 10 ans et disposent d'un site de présentation de leurs actions : www.mcef.midipyrenees.fr

Depuis 2006, 4 nouvelles MCEF ont été ouvertes : MCEF Toulouse Bellefontaine (2006), MCEF Figeac (2007), MCEF de Portet/Garonne et Albi (2008), portant à 14 le nombre de Maisons ouvertes en mars 2009.

2 - Un accueil, une information et une orientation de qualité

Les services d'accueil, d'information et d'orientation sont caractérisés par une multiplicité d'intervenants et de pratiques présentant une offre de services peu lisibles. L'orientation est d'autant plus complexe qu'elle doit s'accompagner d'information non seulement sur les métiers mais aussi sur l'environnement de ces métiers, les conditions et les possibilités d'emploi. Dans cet esprit, le CARIFOREF a réalisé la plaquette Horizon Emploi qui a servi de base à de nombreux autres documents et à des séances d'animation avec des enseignants et des parents d'élèves.

1. Les partenaires se sont engagés dans un accord cadre en octobre 2007, traduit en actions régionales et en actions expérimentales au niveau local sur 3 départements, le Tarn, le Tarn & Garonne et les Hautes-Pyrénées. Une charte AIO a défini les services minimums communs aux usagers que les adhérents à la charte s'engagent à respecter. Un portail regroupant les portails relatifs à l'AIO est en cours d'opérationnalisation. Un site internet des MCEF a été mis en place.

2. Des journées d'information sur les métiers, organisées sur l'ensemble des départements pour l'agriculture et de la métallurgie, contribuent à ce que les prescripteurs de formation connaissent mieux les pratiques professionnelles et transmettent une information actualisée et concrète.

3. Les actions locales expérimentales se sont traduites par le recensement et l'édition d'un guide de l'ensemble des manifestations organisées sur l'année en matière d'AIO sur le territoire.

3 - Le développement de l'enseignement professionnel supérieur, en particulier hors Toulouse

En application de l'accord cadre de mars 2006, plus de 1000 demandeurs d'emploi ont bénéficié du financement d'un titre du Cnam, d'un parcours de formation en licence ou master professionnel, d'un titre d'ingénieur par la voie de la formation continue. Les sites universitaires de Tarbes, Foix, Rodez, Millau, Figeac, Albi, Auch, Castres, Montauban ont accueilli 530 de ces stagiaires.

Parallèlement la Région a organisé 2 salons décentralisés, complémentaires d'INFOSUP, Sup Nord Est et Sup Pyrénées, qui ont rassemblé plus de 7000 jeunes de 1^{ère} et terminale Bac pro d'abord des départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn, puis des Hautes-Pyrénées, du Gers et d'une partie de la Haute-Garonne et de l'Ariège.

4 - La mise en place du schéma des formations sanitaires et sociales

Adopté par l'Assemblée Plénière le 30 mars 2007, le schéma doit faire face aux besoins en professionnels du secteur sanitaire et social, aboutir à une qualification accrue des personnels en place et organiser une offre de formation équilibrée sur le territoire régional.

1. La territorialisation des actions de formation constitue un des axes forts du schéma. D'où le lancement depuis 2008, en collaboration avec les Bureaux Territoriaux d'une série de diagnostics territoriaux qui permettent d'identifier l'adéquation entre l'offre du territoire et les besoins en qualifications exprimés. Le premier état des lieux réalisé en 2008 sur la zone du Grand Gaillacois a permis de montrer les grandes difficultés de recrutement sur les métiers d'intervenants auprès d'enfants, ce qui va conduire à l'ouverture d'une action de formation d'auxiliaire de puériculture.

2. De même, les résultats d'une enquête régionale lancée auprès d'une centaine d'établissements les plus représentatifs du territoire en 2008, ont confirmé les tensions déjà observées sur quelques métiers notamment infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes. De nouvelles sections de formation d'aides-soignants et d'aides médico-psychologiques ont été ouvertes. Une démarche d'action d'accompagnement de GPEC avec les OPCA du secteur est en cours.

3. Un réseau partenarial efficace des différents acteurs concernés (OPCA, employeurs, étudiants, organismes de formation, financeurs) s'est progressivement constitué. Une première version d'une observation régionale sur l'emploi et la formation dans les secteurs sanitaire et social, a été mis en place par la Région, sur le site du CarifOref. Cet extranet permet aujourd'hui d'afficher que plus de 153 000 actifs travaillent actuellement dans ces secteurs (soit l'équivalent du secteur de l'industrie) et que près de 6 000 étudiants sont inscrits dans un établissement de formation en 2009

4. Pour répondre aux besoins d'information sur les métiers de ces secteurs, la Région a réalisé et assuré la diffusion d'une plaquette « sanitaire et social » qui permet à tout type de public de mieux connaître la réalité de ces métiers et de visualiser les lieux de formation sur le territoire régional.

Ces actions permettent à la Région d'orienter sa politique de formation au plus près des besoins et de proposer une augmentation des quotas pour les professions en tension.

5 - L'intégration du dispositif de formation de l'AFPA à la dynamique régionale

La Région avait pris par délégation anticipée de l'Etat la responsabilité du financement des actions de formation à compter du 1^{er} janvier 2007. Elle a travaillé avec l'AFPA à préciser son offre de formation et à en assurer une meilleure complémentarité avec le PRFP. Il faut rappeler que l'AFPA dispose d'une couverture territoriale de 7 centres et 14 sites de formation et que les financements transférés permettent de former plus de 2500 personnes, soit 10% de l'effectif du PRFP, essentiellement dans des formations longues et qualifiantes.

6 - La responsabilité de la Région sur l'enseignement professionnel initial dans les disciplines de la musique, de la danse et de l'art dramatique

Le calendrier initial de la réforme décidée par la loi du 13 août 2004 prévoyait les premières entrées en CEPI (Cycle d'Enseignement Professionnel Initial) dès septembre 2007. L'Etat devait transférer aux Régions les crédits correspondants en 2008. La réflexion amorcée entre l'Etat et les différents niveaux de collectivités a conduit à en différer la réalisation sur 2009, voire 2010.

Un travail sur la relation emploi/formation dans le spectacle vivant a été initié avec le CARIFOREF.

7 - La collaboration avec des branches professionnelles

Elle se formalise dans le cadre des contrats d'objectifs qui ont fait l'objet d'une nouvelle organisation visant plus d'opérationnalité : les contrats sont assortis d'une programmation prévisionnelle sur 3 ans qui fait l'objet d'un bilan annuel, des groupes techniques en charge de la réalisation sont constitués pour chacune des actions programmées et un plan de communication a été arrêté pour garantir une meilleure cohérence et synergie entre les actions des différents décideurs.

3 nouveaux contrats d'objectifs ont été adoptés depuis 2006 entre l'Etat, la Région et les secteurs de l'Agriculture et Travaux paysagers, la Métallurgie et dernièrement le Transport-Logistique. Le texte de chaque contrat d'objectifs peut être consulté sur le site du Conseil Régional.

Les branches professionnelles sont sollicitées chaque année pour donner leur avis sur les projets d'évolution de la carte des formations initiales. Elles participent à des travaux sur les orientations du Programme régional de formation continue (PRFP).

8 - La stabilisation de la formation – développement

La « formation – développement » constitue un dispositif spécifique qui concourt à accompagner la transformation, la création ou le maintien des activités dans les zones rurales et de montagne. Elle permet un renforcement « à la carte » des initiatives locales. En s'appuyant sur les acteurs locaux, elle propose un dispositif de formation original, qualifiant, intégrant étude de projet, conseil et ingénierie de formation avec des actions de développement économiques des territoires.

La Région a situé le dispositif de « formation – développement » dans ses politiques prioritaires en particulier celle des MCEF ainsi que dans les politiques territoriales et de Massif. Deux associations sont en charge de ce dispositif : l'ADEPFO et l'ADEFPAT.

Le suivi et l'évaluation

Afin de piloter et suivre la mise en œuvre du PRDF et d'en partager les résultats avec les partenaires, la Région développe progressivement un dispositif pragmatique d'évaluation.

1 – La mise en place d'indicateurs de suivi des politiques régionales inscrites dans le PRDF au plan régional et selon les territoires

Plusieurs études ont été menées ou sont programmées : audit des plateformes technologiques, enquête sur les exploitations agricoles des lycées, enquêtes sur les plateaux techniques des lycées, enquêtes sur les résultats d'insertion des apprentis et des stagiaires, études PRC VAE, étude sur les ruptures de contrat d'apprentissage, étude sur les jeunes bénéficiaires du DAQ, tableaux de bord sectoriels. Elles doivent permettre de déterminer les impacts des dispositifs observés et contribuer ainsi à l'évaluation des actions engagées dans le cadre du PRDF.

2 – L'approche partagée de la relation emploi/formation à l'échelle régionale et territoriale et l'échange de l'analyse de la relation emploi / formation entre les différents acteurs du PRDF

Elle s'est faite dans de nombreux groupes de travail aussi bien au niveau régional que local. La poursuite de la démarche ARGOS, les tableaux sectoriels des Contrats d'Objectifs et les analyses du CARIFOREF par bassin d'emploi y ont largement contribué ainsi qu'au niveau local, les rencontres PRDF et territoire de juin 2008 et février 2009 et l'élaboration des plans d'action des MCEF.

A l'occasion du bilan d'étape conjoint SRDE et PRDF, et dans un contexte de crise économique grave pour l'emploi, la Région a organisé fin avril 2009 8 ateliers sectoriels sur les principaux secteurs d'activité stratégiques pour la région pour mieux appréhender les principaux facteurs d'évolution du secteur afin de dégager des pistes pouvant infléchir les orientations en matière de politique économique et de formation professionnelle.

Une journée régionale de synthèse du bilan d'étape SRDE/PRDF, rassemblant l'ensemble des partenaires et des représentants d'usagers rendra compte de toutes les avancées le 8 juin 2009.